

<https://fenvac.fr/charm-el-cheikh-querelle-autour-de>



Charm el-Cheikh : querelle autour de l'inhumation des victimes

- Revue de presse -

Publication date: jeudi 3 janvier 2008

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Quatre ans jour pour jour après le crash de l'avion de la Flash Airlines, les restes non identifiés de 46 victimes n'ont toujours pas reçu de sépulture. Les familles demandent leur inhumation au Père Lachaise, ce que le code des communes ne permet pas.

La cérémonie aura un goût amer. A l'occasion du quatrième anniversaire de l'accident de Charm el-Cheikh, les proches des 134 victimes françaises se réunissent cet après-midi au cimetière du Père-Lachaise, à Paris. Un cimetière dans lequel est érigé un mémorial aux victimes, mais qui est au coeur d'une querelle entre les familles et la mairie de Paris.

Le conflit se porte sur une question très délicate : où inhumer les restes humains non identifiés de 46 victimes du crash ? Les restes, qui sont toujours entreposés à l'Institut médico-légal du Caire, méritent "une sépulture digne", selon l'association des familles qui demande leur inhumation dans une tombe unique à côté du mémorial, au Père-Lachaise.

"Un cas à part à traiter à part"

Un souhait qui se heurte au code des communes : la mairie de Paris ne peut légalement pas signer une concession avec une association. Elle propose donc une inhumation au carré des indigents du cimetière de Thiais. Refus des familles, qui demandent que "ce cas à part" soit traité "à part". En octobre dernier, les proches des victimes avaient exposé leur demande à Nicolas Sarkozy.

Selon le président de l'association, Marc Chernet, "le chef de l'Etat a demandé à ses collaborateurs de prendre contact avec la mairie de Paris pour qu'une solution soit trouvée" sans avoir recours à un changement de loi. Parallèlement, les familles avaient demandé au président de la République "une intervention diplomatique forte auprès de l'Egypte" afin d'améliorer la coopération entre les enquêteurs égyptiens et les autorités judiciaires françaises.

Les proches demandent notamment que l'Egypte accepte enfin de mettre à la disposition du juge d'instruction français l'enregistrement vocal des conversations dans le cockpit pour faciliter l'enquête. L'accident du Boeing 737 de la compagnie de la Flash Airlines au large de Charm el-Cheikh avait fait 148 morts, dont 134 Français, le 3 janvier 2004. Céline Asselot avec agences

[France info](#), le 3 janvier 2008.
